

PORTRAIT

PROMOTION DU 1ER JANVIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Edouard de Lamaze est élevé au rang d'officier

Avocat d'affaires, délégué interministériel, membre du conseil économique et social, mais aussi maire de Bois-Hérault, dans le canton de Buchy, Edouard de Lamaze vient d'être élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Dans la liste des promotions l'ordre national de la Légion d'honneur du 1er janvier, figure le nom d'un élu du canton de Buchy : Edouard de Lamaze.

« C'est très honorifique. Par décret du 31 décembre 2009, signé par le président de la République, sur proposition du ministère de l'industrie, de l'économie et de l'emploi, je suis élevé au grade d'officier de la légion d'honneur », commente l'élu. Cette nomination s'est faite au titre d'avocat d'affaires. « C'est une récompense pour le travail accompli, mais il faut bien souligner que je ne suis pas le seul avocat en France. Nous sommes nombreux, près de 40000 ».

Maire de Bois-Hérault passionné par la vie de sa commune, Edouard de Lamaze, a débuté sa carrière juridique en 1977, comme conseil juridique stagiaire, formation juridique et comptable. Il prête serment le 12 décembre 1979. Jusqu'en 1986, il est collaborateur du bâtonnier Francis Mollet-Vieville, ancien membre du conseil constitutionnel, et de Geneviève Augendre, avocats à la cour d'appel de Paris.

Parcours juridique

Depuis 1986, il est associé gérant de la SCP Carbonnier Lamaze Rasle & associés. Son implication dans le monde juridique est multiple :

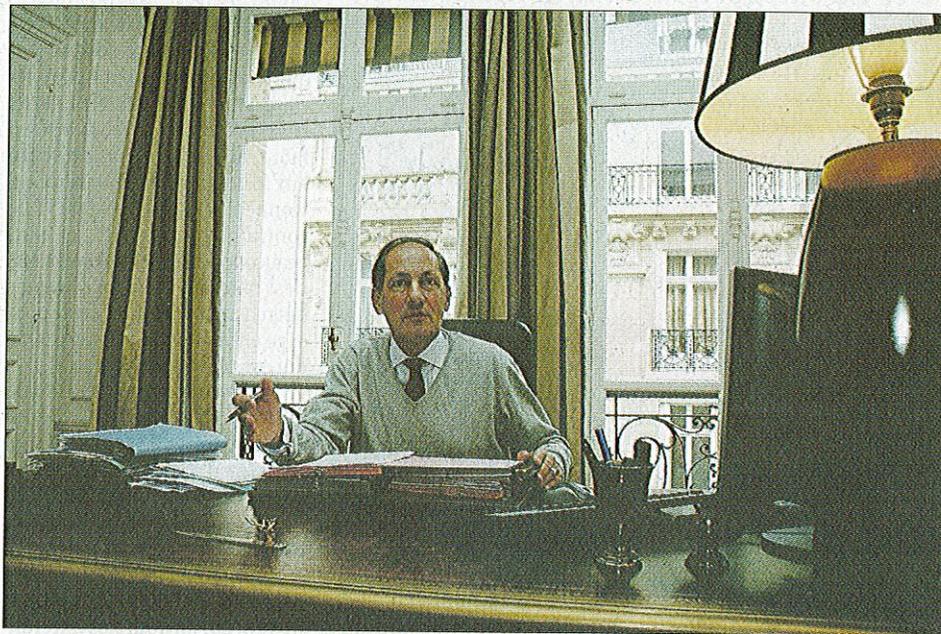
- Délégué à la caisse nationale des barreaux français, de 1993 à 1996.

- Administrateur de la caisse de retraite du personnel des avocats et des avoués près les cours d'appel, de 1993 à 1996.

- Membre élu du bureau de l'Union Nationale des professions libérales, de 1994 à 1996.

- Président, de 1992 à 1993, puis président d'honneur, de l'Union des jeunes avocats de Paris. Il est l'un des instigateurs de la mise en place de la réforme des professions juridiques et judiciaires, en 1992, notamment au regard de la création du salariat des avocats et de la formation pour les jeunes avocats.

- Président, de 1994 à 1995, puis président d'honneur, de la Fédération nationale des unions de jeunes avocats (FNUJA). En cette qualité, il a été le négociateur et le signataire, pour la



Edouard de Lamaze, un parcours exceptionnel d'avocat d'affaires salué par la promotion du 1er janvier

FNUJA, de la première convention collective des avocats salariés en France. Il entreprend également la création d'un forum de droit avec le Mouvement du jeune notariat.

- Elu membre du Conseil de

l'ordre de Paris, de 1995 à 1998.

Délégué interministériel

Edouard de Lamaze est nommé délégué interministériel aux professions libérales, secrétaire général du comité interministériel

aux professions libérales, présidé par Alain Juppé, premier ministre de l'époque.

Suite à un arrêté pris par le conseil des ministres le 24 septembre 1996, sur proposition de Jean-Pierre Raffarin, ministre

des petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat, il est désigné président de la commission permanente de concertation des professions libérales. Ces fonctions sont renouvelées, en juin 1997, sur proposition de Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat chargée des petites et moyennes entreprises auprès de Lionel Jospin, alors premier ministre.

De 2000 à 2002, Edouard de Lamaze est nommé membre du conseil national de l'Euro, présidé par Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances.

Depuis janvier 2004, l'élu de Bois-Hérault est président de l'observatoire national des professions libérales. Deux ans après, il est nommé à la commission des comptes des services auprès du ministre de l'économie et des finances.

En janvier 2007, Edouard de Lamaze devient membre de la section des questions économiques générales et de la conjoncture de Conseil économique et social.

Thierry Chion